L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 OCTOBRE 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, H. DUPONT,
E. DUVERGES, S. HARRY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 14 OCTOBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numeros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par BLACKS & LEATHWOOD—A 10 heures, a leur magasin d'encan, couvertures, marchandises seches et chaussures.

PAR J. L. CARRAW—A 11 heures, au No 60 rue des Magasins, beaux meubles, tableaux, piano, gravures, etc.

PAR BOUCHAND, HYAM & CO.—A midi, a l'Arcade de Banks, une negresse de 36 ans, provenant d'une succession.

LES BANQUES.

La suspension d'un grand nombre de banques dans les Etats du Nord tacera de nouveau l'attention du pays sur ces institutions dont l'organisation vicieuse fut a déjà causé de grands maux. La législation louisianaise, révisée en 1842, a donné, Dieu merci, à nos banques locales une base sûre qui les met à l'abri des malheurs qui ont fondu sur celles de New-York, de Boston et de Philadelphie. Nous avons ici des garanties que l'on n'a pas dans la plupart des villes des Etats-Unis. Notre constitution déclare même d'une manière positive que la banque qui suspendrait ses paiements cesserait d'exister. Aussi la confiance est elle aussi grande que jamais parmi nous. Le chiffre des dépôts a dû diminuer parce que tout le monde a besoin de ses ressources, mais nos billets de banque ont la valeur de l'or et de l'argent et personne ne songerait à les échanger contre des espèces.

La législation dans les Etats de l'Est et de l'Ouest n'est pas assez rigoureuse. Quoi de plus facile que d'y fonder des banques? On en crée sans capitaux. Elles sont établies dit avec raison un journal, non par ceux qui ont de l'argent à prêter, mais par ceux qui veulent en emprunter pour étendre le cercle de leurs opérations commerciales. Lorsque le montant des fonds qui doivent répondre des billets est déterminé par la loi, on forme ce capital à l'aide d'emprunts, et dès que la banque commence ses opérations elle rembourse ses créanciers avec les billets qu'elle a émis et recommence à émettre.

On voit donc qu'il n'est pas absolument nécessaire d'avoir de l'argent pour fonder une banque, et que si les législateurs n'adoptent pas les mesures nécessaires pour s'assurer de la réalité du capital, la bonne foi du public peut être aisément surprise. Ici, nos banques sont soumises à un contrôle sévère, le Bureau de Circulation examine leurs livres tous les mois et publie un état de situation de leurs affaires.

La législature de la Pennsylvanie a été convoquée extraordinairement par le gouverneur, pour aviser aux mesures que comporte de prendre la situation financière de l'Etat. Le gouverneur Pollock dans son message aux chambres, dit que la suspension des banques pennsylvaniennes était inévitable et qu'elle a été provoquée par des circonstances que la prudence humaine ne pouvait prévoir. La chaîne unissant les malheurs qui ont suivi l'orage a été brisée par les propriétaires et les gérants de banques qui ont été forcés de se dégager de l'engagement du nombre considérable d'huissiers. Pouvant en aide à ces travailleurs pris de toute espèce de ressources, il redira que les banques furent forcées de suspendre dans un moment où elles étaient pleines de billets qui leur étaient présentés. Le gouverneur dit qu'en ce qui concerne la banque, le mal s'aggravait de la manière suivante: les banques ne peuvent escompter la législature n'a pas voté la législation relative aux banques et a autoriser le trésorier d'Etat à se concerter avec les directeurs des différentes institutions de crédit pour créer un système général de paiement. On ne savons ce que décidera la législature de la Pennsylvanie, mais il serait à désirer qu'elle réussît à rétablir la confiance dans l'Est.

La dernière crise se manifesta en 1837 et 1839; les banques des Etats-Unis avaient alors 149,000,000 en espèces, 116,000,000 de circulation et un capital de $211,000,000. En 1857, elles possèdent 58,000,000 en espèces, $136,000,000 de circulation et un capital de $372,000,000. Leurs ressources sont de $1